Image not found or type unknown

Régularisation de TVA facturée à tort : pas de facture rectificative si le client est un particulier

Fiche pratique publié le **20/02/2017**, vu **921 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un Etat membre peut subordonner la correction de la TVA facturée par erreur à la condition que l'émetteur de la facture initiale ait envoyé à son destinataire une facture rectifiée sans TVA si cet émetteur n'a pas éliminé complètement le risque de pertes de recettes fiscales.

Cependant, le fournisseur peut régulariser et récupérer cette taxe facturée à tort s'il élimine tout risque de perte de recettes fiscales, notamment en empêchant le destinataire de déduire ou en permettant au fisc d'annuler la déduction. A cet égard, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) considère que si ce risque est complètement écarté, le fisc ne peut pas subordonner la récupération de la TVA facturée à tort par le fournisseur à la rectification de la facture.

En l'espèce, une société ayant facturé la TVA aux taux normal établit, par la production de son grand livre comptable, d'une part, qu'elle réalise son chiffre d'affaires pour lequel elle demande l'application d'un taux de 5,5 % uniquement auprès de clients particuliers ne pouvant récupérer la taxe, d'autre part, qu'elle a complètement éliminé le risque de perte fiscale y compris concernant l'imposition sur les sociétés.

Elle est donc fondée à demander le reversement de la taxe trop versée, alors même qu'elle n'aurait pas adressé à l'ensemble de ses clients particuliers de factures rectificatives (TA Montreuil 1-12-2016 n° 1502570).

http://www.assistant-juridique.fr/erreurs_facture_tva.jsp

A lire :

- Remplir la déclaration de TVA CA12
- Nommer le gérant d'une SARL
- Rémunérer un gérant de SARL
- Révoquer un gérant de SARL
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Réaliser une assemblée annuelle de SARL
- Dividendes : mode d'emploi
- Gérer un compte courant d'associé
- Dissoudre une SARL
- Que devient la TVA en cas d'impayé ?
- Que devient la TVA en cas d'annulation d'une vente ?
- Qu'est-ce que le droit à déduction de la TVA ?
- Peut-on récupérer la TVA figurant sur les notes de restaurant, les tickets de péage et de cartes bancaires ?

- Déduction de TVA : les factures sans TVA sont-elles admises ?
- TVA : quand faut-il déterminer un coefficient de déduction ?
- Comment calculer la TVA à reverser au Trésor public ?
- Remplir sa déclaration de TVA CA12

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés